

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 5, après le mot :

« tabagisme »,

insérer les mots :

« , la sédentarité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination visant à compléter la liste des facteurs de risques abordés dans le cadre de l'action de sensibilisation par prise en compte de la sédentarité, conformément à l'amendement du rapporteur proposant l'ajout de ce facteur de risque à l'article 1er.